



La commune de Matha a adhéré à la Charte Européenne «Terre Saine».

La signature de cette charte oblige la Commune à réduire l'usage de pesticides dans le traitement des espaces verts et de la voie publique.

En adhérant à cette charte, la ville de Matha s'associe aux villes à l'échelon européen, national, régional et départemental qui souhaitent mieux respecter l'environnement.

L'adjointe à l'environnement.  
Élisabeth Le Bellec